

**Le sénateur Bonnell:** J'ajourne le débat, alors.

(Sur la motion du sénateur Bonnell, le débat est ajourné.)

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

• (1800)

### SANCTION ROYALE

L'honorable John Charles Major, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec le président suppléant. Son Honneur le Président dit:

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur général d'ordonner l'émission de lettres patentes sous ses seing et sceau constituant l'honorable John Charles Major, juge puîné de la Cour suprême du Canada, son suppléant, et le chargeant d'exécuter au nom de Son Excellence, tous les actes nécessaires, au gré de Son Excellence.

*Le greffier du Sénat donne lecture de la commission.*

Il plaît à l'honorable suppléant du gouverneur général de donner la sanction royale au projet de loi suivant:

Loi sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 22 septembre 1992 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de la Saskatchewan et les bandes Keeseekoose, Muskowekwan, Ochapowace, Okanese, Piapot, Star Blanket, Yellowquill, Beardy's & Okemasis, Flying Dust, Little Pine, Moosomin, Mosquito Grizzly Bear's Head, Muskeg Lake, One Arrow, Pelican Lake, Red Pheasant, Saulteaux, Sweetgrass, Thunderchild, Withekan Lake, Canoe Lake et English River et sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 23 septembre 1992 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de la Saskatchewan et la bande de Nekaneet (*Projet de loi C-104, chapitre 11, 1993*).

L'honorable Charles DeBlois, président suppléant de la Chambre des communes, s'adresse ensuite à l'honorable suppléant du gouverneur général en ces termes:

Qu'il plaise à Votre Honneur,

La Chambre des communes du Canada a voté certains crédits requis pour permettre au gouvernement de pourvoir aux dépenses du service public.

Au nom de la Chambre des communes, je présente à Votre Honneur les projets de loi suivants:

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993 (*Projet de loi C-119, chapitre 9, 1993*).

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994 (*Projet de loi C-120, chapitre 10, 1993*).

À ces projets de loi, je prie humblement Votre Honneur de donner la sanction royale.

Il plaît à l'honorable suppléant du gouverneur général de donner la sanction royale aux projets de loi.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable suppléant du gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

### QUESTION DE PRIVILÈGE REPORT DU DÉBAT

**L'honorable Pat Carney:** Honorables sénateurs, comme il est tard, je propose de renvoyer à demain, au moment opportun, la question de privilège que je voulais soulever.

**L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition):** Normalement, il faut s'en occuper le jour même, mais je suppose que, avec la permission du Sénat, la question peut être reportée.

**Son Honneur le Président:** Permission accordée, honorables sénateurs?

**Des voix:** D'accord.

**L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition):** Nous sommes disposés à donner le consentement pour que la question soit remise à demain.

(La débat est reporté.)